Bonsoir à tous,

Je suis Présidente d’Internet Society Chapitre Cameroun et je dirige des programmes de formation et de recherche en droit du numérique à l’Université Catholique d’Afrique Centrale, basée à Yaoundé.

Je tiens à vous remercier de nous donner l’opportunité de faire quelques observations relativement à la 3ème revue de la responsabilité et de la transparence de l’ICANN.

Au nom de ISOC Cameroun, je tiens à féliciter chaleureusement toute l’équipe ATRT3 pour leurs efforts et le résultat obtenu, dans un délai très court.

Pour entrer dans le vif du sujet, tout d’abord, nous avons un souci avec la nomenclature, les termes recommandations et suggestions ne sont pas bien précisés quant à leur définition et surtout quant à leur contenu. Si on s’en tient aux subtilités de langue, les recommandations ont toujours une force de contrainte plus importante que les suggestions, on est en général obligé de tenir compte des recommandations, alors que les suggestions ne sont pas très contraignantes. Il faudrait clarifier à ce niveau ; si les deux mots renvoient au même contenu pour vous, alors il vaut mieux en choisir un seul, en fonction du contenu et de la force qu’on veut donner (plus ou moins contraignant).

Ensuite, dans les termes de référence concernant l’évaluation et l’amélioration de la gouvernance du Conseil d'administration, sauf erreur ou omission de notre part, il nous semble que certains sujets d’une haute importance n’ont pas été traités.

Ainsi, à la rubrique efficacité et effectivité du Conseil d’Administration de l’ICANN, il n’y a pas de détails sur la composition du Conseil d’Administration, éléments qui permettraient notamment de vérifier si les questions de diversité (surtout relativement au genre) ont été prises en compte.

Egalement, des règles claires et transparentes doivent être édictées pour le processus d’élection au Conseil d’Administration.

Nous soutenons les propositions de l’ATRT3 suite à son analyse de la mise en œuvre des recommandations de l’ATRT2. En particulier leurs utilisations rétroactives pour CCT1, RDS2 et WS2. Il est important que pour chaque recommandation, la personne désignée pour assurer la liaison avec l’équipe de revue soit régulièrement consultée par ICANN org. en charge de l’implémentation.

La proposition que la priorisation doit être réalisé de manière ouverte et transparente et chaque décision doit être justifiée et documentée semble utile mais avec actuellement plus de 200 recommandations à prioriser n’est-ce pas trop en demandé et cela ne rallongera-t-il pas trop les délais ? Il serait aussi utile d’ajouter dans les critères à utiliser celui des besoins/priorités des différents acteurs de l’ICANN.

A propos des revues et des deux options, nous soutenons la seconde, en particulier car la notion d’amélioration continue est absolument pertinente.

Concernant les revues spécifiques nous sommes d’accord avec les propositions faites dans le rapport mais nous pensons qu’une ou plusieurs nouvelles revues pourraient être créées comme par exemple sur la question des abus du DNS. Celles-ci seront conduites sous forme d’ateliers de 3 à 5 jours.

Nous suggérons de fusionner les projets de revue holistique des organisations et d’ATRTx pour permettre une vision totalement globale de l’ICANN une fois tous les 7 ans.

En prenant en considération le schéma des deux options, la seconde est définitivement la meilleure car elle permet reparties de manière équilibrée, les revues, dans le temps.

Dans le cadre de la procédure de commentaire public, les traductions dans les langues officielles de l’ICANN d’un résumé et des questions essentielles sont des améliorations très importantes. Il faudrait aussi ouvrir la possibilité d’organiser des échanges/débats à partir des commentaires précédents (comme un chat collectif).

Enfin concernant les indicateurs de responsabilité actuellement publiés sur le site web de l’ICANN nous suggérons que les futurs indicateurs soient utiles, à jour et pour cela ils devraient être définis sur la base de proposition de ICANN org. par la communauté.

Nous espérons que ces commentaires et propositions seront prises en compte par l’équipe de revue.

Bien cordialement

Maître Esther Sandrine NGOM

Avocat au Barreau du Cameroun

Président Internet Society Chapitre Cameroun

Tel. +237695032352

Email : esngom@gmail.com